# **CHAMBRE DES COMMUNES**

Le mardi 20 février 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

# **AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

## **PÉTITIONS**

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Français]

#### **PÉTITIONS**

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, deux pétitions, une de Matagami et une autre de Lebelsur-Quévillon, qui rejettent les recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Les signataires représentant les localités isolées de Matagami et Lebel-sur-Quévillon, en Abitibi, croient que si l'isolement est surtout un facteur psychologique, on peut quand même lui donner un prix en dollars canadiens.

Monsieur le Président, la population de ces localités croit que ce Groupe de travail ne s'est pas ajusté à la réalité quotidienne du Nord et du moyen Nord, en Abitibi.

[Traduction]

#### LES GARDERIES

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer deux pétitions signées par mes électeurs de Brandon—Souris. Les signataires de la première sont des membres du corps enseignant et des étudiants de l'Université de Brandon. Ils demandent au Parlement d'inviter le gouvernement à respecter les engagements qu'il a pris en matière de garderies et à fournir aux Canadiens un programme complet de garderies accessible, abordable et de qualité.

# LE DROIT À LA VIE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par plusieurs de mes électeurs. Les pétitionnaires se déclarent en faveur de l'adoption par le Parlement d'une loi qui protège la vie humaine de la conception jusqu'à la mort naturelle.

## LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition qui a été certifiée conforme par le greffier des pétitions.

Cette pétition présentée le jour du budget porte à l'attention de la Chambre la grave injustice que la taxe de 7 p. 100 sur les produits et services imposera aux Canadiens. Les pétitionnaires voudraient s'assurer que la Chambre est au courant de leur opposition à cette taxe cachée. Selon eux, elle causera un tort grave et injuste aux Canadiens à revenu faible et moyen et elle imposera une charge énorme aux petites entreprises. Il s'agit effectivement d'un arnaque fiscal sans précédent qui saignera à blanc les Canadiens et qui n'entraînera pas seulement une augmentation des impôts, mais aussi une augmentation de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

• (1110)

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.